



Camille, Frédérique,
Claude, Allison :
4 personnes en situation
de handicap
4 histoires de vie



➤ Camille travaille dans une entreprise adaptée

➤ Frédérique travaille dans un E.S.A.T. (*) et vit à son domicile personnel

➤ Claude travaille dans un E.S.A.T. (*) et vit en foyer

➤ Allison vit dans un foyer de vie

(*) E.S.A.T. : établissement et service d'aide par le travail

Allison

- **Ses ressources :**

- L'allocation adulte handicapée (AAH) :

**(760 € au
01/07/2012)**

- Allocation logement renforcée et exonération d'impôts

- Prise en charge de son hébergement

- **Ses dépenses :**

- Une participation à ses frais de séjour (hébergement, nourriture, lavage du linge, quelques loisirs...)

- Règle de ces frais de séjour : Allison reverse 90% de ses ressources mais il doit conserver pour vivre une somme de 30% du montant de l'AAH. **(253 € au
01/07/2012)**

- Son assurance mutuelle santé.

- Ses loisirs.

Claude

- **Ses ressources :**

- Le salaire « atelier » (**entre 100 et 200 €**)
- Le complément de rémunération
- TOTAL/mois de ces 2 ressources : **625€**
- L'allocation adulte handicapée (AAH) différentielle : **(466€ au 01/07/2012)**
- Ressources mensuelles liées au travail : **(1090€ au 01/07/2012)**
- Allocation logement renforcée et exonération d'impôts
- Prise en charge de son hébergement

- **Ses dépenses :**

- Une participation à ses frais de séjour (hébergement, nourriture, lavage du linge, quelques loisirs...),
- Règle de ces frais de séjour : Claude reverse 90% de ses ressources mais il doit conserver pour vivre une somme de 50% du montant de l'AAH. **(380€ au 01/07/2012)**
- Son assurance mutuelle santé.
- Ses loisirs.

Les chiffres cités sont des ordres de grandeurs. Ils peuvent varier en fonction des situations individuelles.

Frédérique

- **Ses ressources :**

- Le salaire « atelier » (**entre 100 et 200 €**)
- Le complément de rémunération
- TOTAL/mois de ces 2 ressources : **625€**
- L'allocation adulte handicapée (AAH) différentielle : (**466€ au 01/07/2012**)
- Ressources mensuelles liées au travail : (**1090€ au 01/07/2012**)
- Allocation logement renforcée et exonération d'impôts

- **Ses dépenses :**

- Ses dépenses ménagères et de loyer.
- Son assurance mutuelle santé.
- Ses loisirs.

Les chiffres cités sont des ordres de grandeurs. Ils peuvent varier en fonction des situations individuelles.

Camille

- A toi Loïc

